

**CONTRAT DE PENSION CANINE 2015**

**ENTRE :**

DJIBRILCOON'S SIRET n°332 721 117 000 80, Adresse 973 chemin de st Francet 13390

AURIOL ☎ : 06 29 23 33 53 📧 email : [djibrilcoons@orange.fr](mailto:djibrilcoons@orange.fr)

**ET :**

Nom :	Prénom :
Adresse :	
Email :	Téléphone :
Personne à prévenir en cas d'urgence :	
30%, soit                                  euros	Solde, soit                                  euros
Réglés le                                  en	Réglés le                                  en

**Il a été convenu un contrat de pension aux conditions suivantes :**

**PENSIONNAIRE :**

Nom du chat :	Race ou type :
Identifié n° :	Sexe :                                  Femelle / Mâle
Né(e) le :	Stérilisé(e) :                                  Oui / Non
Poids :	Date des derniers vaccins :

Que mange t'il ? Croquettes :                                  . boîtes :
Caractère :                                  Agressif / Fugueur / Craintif / Dominant
Problème de santé :
Vétérinaire traitant : En cas de nécessité, souhaitez-vous que nous nous rendions chez votre vétérinaire ?    OUI / NON Si oui, nom et adresse de votre vétérinaire :.....

Toute intervention vétérinaire concernant des soins particuliers (hospitalisation, radios, analyses diverses, vaccins, produits pharmaceutiques) reste à la charge du propriétaire, ainsi que le déplacement (0.50€/Km).

Comment nous avez-vous connu ?.....

**DUREE DU SEJOUR** (sur RDV de 9h-12h à 14h-17h et 7j / 7) :

Jour d'arrivée : ..... Horaire : .....

Jour de départ : ..... Horaire : .....

**Box individuel selon disponibilité et saison : 15 € par jour**

**POSSIBILITE DE RECUPERER L'ANIMAL ET DE LE RAMENER A VOTRE DOMICILE FORFAIT 20€ (alentours 20km d'auriol).**

**PRESTATIONS DEMANDEES (à cocher) :**

**Formule DJIBRIL SIMPLE AVEC NOURRITURE COMPRISE**

11 €/jour/chat ⇒ Alimentation comprise dans ce tarif

20 €/jour/2 chats ⇒ Alimentation comprise dans ce tarif

30 €/jour/3 chats ⇒ Alimentation comprise dans ce tarif

**Formule FARWEST SANS NOURRITURE COMPRISE**

10 €/jour/chat ⇒ Alimentation non comprise dans ce tarif

18 €/jour/2 chats ⇒ Alimentation non comprise dans ce tarif

27 €/jour/3 chats ⇒ Alimentation non comprise dans ce tarif

**Formule SEMAINE**

75 €/semaine/par chat ⇒ Alimentation comprise dans ce tarif

68 €/semaine/chats ⇒ Alimentation non comprise dans ce tarif

Devis au delà de 2 chats

Administration de médicament : 1€/jour (1)

Hygiène : nettoyage oreilles, yeux, ... : 2.50€/jour

Traitement antiparasitaire : 5.50€/traitement

**(1) A la condition express de fournir l'ordonnance de votre vétérinaire traitant. A défaut, aucun traitement ne pourra être administré par nos soins.**

**Pour confirmer votre réservation, nous vous demandons de joindre à ce contrat des arrhes équivalentes à 30% du montant du séjour de votre compagnon. Le solde étant à régler le jour de l'arrivée de votre animal.**

*En cas d'annulation, les arrhes resteront acquises.*

*Et versement total à l'arrivée de votre animal soit la somme de ..... € (Chiffres)  
..... (Lettres)*

*Les maîtres confirment qu'ils ont pris connaissance des tarifs pratiqués par **DJIBRILCOON'S** ainsi que des conditions ci-après stipulées et déclarent les accepter sans aucune réserve.*

*Fait en double exemplaire, à **AURIOL**, le .....*

*Signature du ou des maîtres  
Précédée de la mention « lu et approuvé »*

*Signature de **DJIBRILCOON'S**  
Précédée de la mention « lu et approuvé »*

## **CONDITIONS GENERALES**



### **Article 1 : Identification et vaccination**

Ne sont admis que les chats identifiés par tatouage ou puce électronique et à jour de vaccination (datant de plus de 15 jours et moins d'un an) contre RCP, FELV. La vaccination contre la rage vous est vivement conseillée mais pas obligatoire. Le passeport pour animaux de compagnie et les papiers d'identification devront être en notre possession durant le séjour.

La responsabilité de la pension ne pourra pas être engagée en cas de fugue, maladie ou décès de l'animal.



### **Article 2 : Conditions de refus et d'acceptation de l'animal**

Nous nous réservons le droit de refuser l'entrée d'un animal qui se révélerait malade ou contagieux.

Le propriétaire confie son animal en connaissant la hauteur des grilles des parcs extérieurs, donc en cas de fuite la responsabilité de la pension ne peut pas être engagée. Les femelles peuvent être acceptées si elles sont en chaleurs (selon les disponibilités des places), un supplément peut être demandé, les propriétaires de chattes non stérilisées doivent stipuler la date des dernières chaleurs le jour de l'entrée en pension de celles-ci.

Les animaux doivent avoir eu un déparasitage interne (vermifuge) et externe (puces et tiques) avant l'entrée en pension. Si l'animal a des parasites après le séjour en pension, c'est que le traitement antiparasitaire effectué avant l'entrée en pension n'a pas été efficace, donc la pension dégage toutes responsabilités. Il est recommandé de vermifuger l'animal 15 jours après le séjour.

S'il est constaté un état parasitaire préjudiciable à la bonne hygiène de la pension, ou un problème de santé, l'animal subira au frais du propriétaire une désinfection ou une visite vétérinaire.



### Article 3 : Objets personnels

Nous acceptons les objets personnels (jouets, tapis, corbeilles, caisses de transports,...) mais nous déclinons toute responsabilité en cas de dégradation. Les objets doivent être marqués de votre nom de manière indélébile.



### Article 4 : Maladie et accidents

Le propriétaire s'engage à avertir la pension des éventuels problèmes de santé, problème caractériel ou traitements vétérinaires propre à son animal.

En cas de maladie, accident ou blessure de votre animal survenant pendant la durée du séjour dans notre établissement, le propriétaire nous donne le droit de faire procéder aux soins estimés nécessaires par la Clinique Vétérinaire de la Pension ou par le vétérinaire précisé par le propriétaire. Les frais découlant de ces soins devront être remboursés par le propriétaire sur présentation des justificatifs émanant du vétérinaire.

L'hygiène et la désinfection des bâtiments étant assurés quotidiennement, la pension décline toutes responsabilités en cas de maladie.

Dans les cas suivants : torsion d'estomac, crise cardiaque, stress consécutif à l'éloignement, maladies liées à un état physiologique déficient, etc... la pension ne peut être tenue pour responsable du décès ou du mauvais état de l'animal.



### Article 5 : Décès de l'animal

En cas de décès de l'animal, il sera pratiqué une autopsie qui déterminera les causes du décès. Un compte rendu sera établi par le vétérinaire et une attestation vous sera délivrée, ceci à votre charge. Tout animal âgé de 13 ans ou plus ne sera pas autopsié sauf demande expresse du déposant.



### Article 6 : Abandon

Au cas où l'animal ne pourrait être repris à la date prévue au contrat, le client s'engage à en aviser DJIBRILCOON'S. A défaut, 15 jours après la date d'expiration du contrat, l'animal sera confié à une société de protection des animaux et tous les suppléments seront à la charge du propriétaire.



### Article 7 : Tarifs et Facturation

Le prix journalier comprend l'hébergement et/ou une nourriture industrielle classique fournie par la pension. Tout pensionnaire recevra quotidiennement un repas avec des croquettes de qualité de ration correspondante à son âge et à son poids. En cas de souhait différent le propriétaire devra fournir l'aliment en quantité suffisante. A défaut d'une transition alimentaire progressive, il est possible que l'animal présente des problèmes intestinaux, la pension ne peut être tenue pour responsable.

Les jours d'entrée et de sortie sont facturés.

Pour les arrivées comme les sorties et les visites, nous ne travaillons que sur rendez-vous durant ces créneaux horaires :

Lundi au samedi (10h-12h à 14h-17h) et les dimanches et jours fériés le matin (10h00 à 12h00).